

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026****Annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n°90/2026**

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE, M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT

Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026

Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)

Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Quorum réuni

DELIBERATION 90/2026/C – 1.1 SINISTRE – FACTURATION D'UNE JARDINIÈRE ENDOMMAGÉE

Le 8 juin 2026, Mme Camille PANAGET a percuté une jardinière, avec sa voiture, dans la rue de la mairie.

Vu le devis de la société ATECH, d'un montant de 330 € TTC, pour la fourniture d'une jardinière identique,

Considérant qu'il doit être pris en compte la vétusté de ce mobilier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix pour le remplacement de la jardinière cassée, à 100 euros.
- **DECIDE** d'émettre un titre d'un montant de 100 €, au nom de Mme Camille PANAGET.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 4 septembre 2026

et transmission en Préfecture, le 4 septembre 2026

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026

La Secrétaire de Séance

Guylène LAMBERT



Le Maire

Jean-François GOBICHON



Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 035-213502594-20260824-DELILB902026C-DE